

MONUMENTS DU PATRIMOINE CULTUREL MONDIAL COQUILLES VIDES OU ETRES VIVANTS?

Athina Christofidou *

La Grèce, pays riche en monuments de toutes les époques, a 19 biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial. De ces monuments 10 datent des époques anciennes, de la préhistoire jusqu'à la période romaine, tandis que 9 ont été édifiés à l'ère Chrétienne, c'est à dire à l'époque paléochrétienne et byzantine. La question posée dans le titre concerne principalement les monuments datant de l'ère Chrétienne; beaucoup d'entre eux sont sauvegardés en grande partie et conservent leur fonction initiale, qui a cependant des exigences différentes de celles de l'époque de leur construction et elle nécessite donc une adaptation à la vie contemporaine. Cette adaptation peut provoquer des altérations au bâtiment. En conséquence, on se pose la question de l'utilisation ou non. Une utilisation peut avoir des incidences sur l'authenticité du bâtiment, une non utilisation risque de détacher le monument de sa fonction initiale pour laquelle il avait été construit et par conséquent risque d'altérer son caractère et sa dimension immatérielle. La décision n'est pas aisée et le problème reste difficile à résoudre, étant donné que dans notre pays sont concernés principalement les monuments ecclésiastiques de dimension spirituelle chargés d'affectivité.

Bien que la Charte de Venise considère les monuments «chargés d'un message spirituel du passé», elle s'occupe surtout de leur existence matérielle. Elle considère favorablement leur affectation à une fonction utile à la société et elle précise que les aménagements exigés par l'évolution des usages et des coutumes ne peuvent pas altérer l'ordonnance ou le décor des édifices.

La Convention pour la sauvegarde du Patrimoine Architectural de l'Europe mentionne indirectement la dimension spirituelle des monuments en reconnaissant leur intérêt social (article 1), ainsi que les liens existant entre l'architecture, les arts, les traditions populaires et modes de vie. Elle invite les pays européens à favoriser, tout en respectant le caractère architectural et historique du patrimoine, l'utilisation des biens protégés compte tenu des besoins de la vie contemporaine.

Le document de Nara sur l'authenticité mentionne clairement les formes non tangibles et les modalités d'expression qui, avec les formes tangibles constituent le patrimoine et doivent être respectées.

Le problème du maintien de la dimension immatérielle, de l'esprit du monument, a été discuté ces dernières années à la communauté scientifique internationale et nous espérons qu'il ne va pas tarder à être présenté à Zimbabwe. Le

monument, qui était perçu comme un bien matériel aux 19^{ème} et 20^{ème} siècle, est reconnu désormais comme un bien composé, d'une dimension immatérielle tout aussi importante que sa dimension matérielle. Il est caractéristique qu'en Grèce la loi de 1932 pour la protection du patrimoine, qui a été en vigueur jusqu'en juin dernier, donnait la définition suivante pour les biens culturels protégés:

«Oeuvres d'architecture, de sculpture, de peinture et autres œuvres d'art comme édifices, monuments architecturaux, membres architecturaux, piédestaux des statues, aqueducs, rues, murailles, tombeaux, pierres taillées, reliefs, statuettes, épigraphe, œuvres picturales, mosaïques, vases, armes, bijoux et autres œuvres de toute matière, ainsi que des ustensiles, des bagues, des pièces de monnaie».

Au contraire, la nouvelle loi «Pour la protection des Antiquités et du Patrimoine Culturel » (L. 3028/28-6-2002) pose comme objectif de protection le maintien de la mémoire historique et précise que, par biens culturels, on entend les témoignages de l'existence et de l'activité individuelle et collective de l'homme. C'est à dire qu'elle estime la dimension immatérielle des biens matériels tout en reconnaissant clairement la protection des biens non tangibles auxquels appartiennent les expressions, les activités, les connaissances et informations comme les légendes, les coutumes, les traditions orales, les danses, les interventions, la musique, les chansons, les techniques et adresses, qui sont des témoignages de la civilisation traditionnelle, populaire et lettrée.

Mais revenons au problème du maintien de l'utilisation initiale et de son adaptation à la vie contemporaine en examinant un exemple concret: le monastère d'Ossios Loukas, qui se trouve au centre de la Grèce à 166km au nord ouest d'Athènes. C'est un grand ensemble monumental composé de deux églises byzantines, du 10^{ème} et du 11^{ème} siècle, de cellules pour les moines, d'un réfectoire, de cuisines, de caves et autres dépendances, d'une citerne et des ruines d'un hôpital. A l'extérieur de l'enceinte du monastère il y a des lieux d'accueil, de séjour et de services pour les nombreux visiteurs, ainsi que le cimetière du monastère et sa chapelle. La première installation sur ces lieux date du 10^{ème} siècle, période où a été construite la première partie de l'église de la Vierge. Le grand Catholicon, consacré à Ossios Loukas, été construit pendant la première partie du 11^{ème} siècle. Les siècles, qui ont passé, ont marqué de leur empreinte l'ensemble, qui a été utilisé en permanence. Des réparations, des reconstructions de parties

détruites, des adjonctions ont tenté de couvrir les besoins d'une grande communauté monastique. Le moine russe Barskij, qui visita le monastère en 1745, reproduisit l'ensemble sur une gravure, avec les deux églises flanquées des cellules sur plusieurs étages. Mais les interventions ont continué au cours des siècles suivants. A la fin du 19^{ème} siècle on ajouta un étage néoclassique aux ailes ouest et nord composé de logements indépendants pour les moines. Pendant la deuxième guerre mondiale les bombardements provoquèrent des dommages importants au monastère et les séismes des dernières années ont mis en péril les mosaïques du grand Catholicon. Aujourd'hui une petite communauté monastique vit dans les lieux et constitue un centre spirituel pour les habitants de la région. C'est aussi une des destinations privilégiées des touristes et des pèlerins.

L'ensemble a commencé à être protégé en tant que monument et a bénéficié des soins de l'état Grec dès la fin du 19^{ème} siècle. En 1901, par décision de loi, une Caisse Spéciale a été fondée pour la consolidation des bâtiments du monastère. En 1990, il a été inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial comme bien culturel, de même que les monastères de Daphni, près d'Athènes, et de Nea Moni dans l'île de Chios, dont les églises appartiennent au même type architectural que celle d'Ossios Loukas. Dans les années 50 et 60 des travaux importants de restauration ont été exécutés sur les monuments. Ces travaux ont été publiés par E.Stikas dans le tome spécial «Chronique de construction». Depuis les deux dernières décennies, les services compétents du Ministère de la Culture travaillent systématiquement sur les lieux, mettant ainsi en valeur des ressources nationales et communautaires, tandis qu'un programme d'intervention sur l'ensemble a été proposé sous encadrement du 3^{ème} Cadre d'Appui Communautaire.

Des problèmes nombreux et importants, dûs au temps, aux conditions climatiques, aux séismes et aux événements historiques des lieux, se sont accumulés sur ce vaste ensemble. Une hiérarchisation des travaux était et est donc nécessaire. Cela présuppose une détermination des critères et des priorités. A ce point se pose la brûlante question du titre. Nous voulons que l'ensemble soit un musée ou qu'il soit un organisme vivant? Les avis divergent et les différents points de vue ont amené dans le passé des conflits entre les responsables du Service de la protection du monument et l'Eglise. C'est pourquoi l'évêché de Thèbes et de Levadia, dont dépend le monastère, a organisé en 1996 un symposium scientifique, dont le thème était: «Monastère d'Ossios Loukas. Lieu de culte, monument historique ou les deux?».

Examinons distinctement les deux points de vue:

L'ensemble du monastère d'Ossios Loukas est un des monuments les plus importants de Grèce et un bien culturel

du patrimoine mondial. Le grand Catholicon avec ses fameuses mosaïques figure parmi les chefs d'œuvre du 11^{ème} siècle. Mais l'église de la Vierge est, elle aussi, une des plus belles églises grecques cruciformes reconnues. Quand aux autres édifices, ils entourent harmonieusement les deux églises portant sur eux le poids d'un millénaire. En conséquence toutes les interventions faites sur l'ensemble du monument doivent être limitées, de sorte que ses valeurs esthétiques et l'authenticité des formes et des matériaux soient préservées. Cependant, l'adaptation aux exigences contemporaines, nécessaire pour l'utilisation des bâtiments, amplifie les interventions car elle exige un équipement fonctionnel (chauffage, installations électriques, meubles) qui ne peut qu'alourdir les bâtiments historiques. Des transformations sont inévitables à l'intérieur des bâtiments à cause des exigences de la vie contemporaine.

§ On pourrait donc dire que la non utilisation des monuments les protège des incidences d'une vaste intervention, mais aussi des dégâts provoqués par l'utilisation permanente, comme la fumée des bougies dans les lieux ayant des peintures murales et des mosaïques.

§ Est-il cependant souhaitable de sacrifier les valeurs immatérielles des monuments au nom de la protection matérielle et du respect de l'authenticité. Les bâtiments, que nous sommes appelés à conserver, n'ont pas été édifiés comme une composition sculpturale, mais étaient destinés à abriter une fonction bien précise et bien sûr une fonction ayant des besoins spécifiques chargés spirituellement et sentimentalement. Cette fonction a été conservée pendant un millénaire et c'est elle qui donne un sens aujourd'hui à l'enveloppe matérielle et qui nous donne les raisons de la construction des bâtiments. Cette utilisation n'anime pas seulement les bâtiments du monastère, mais elle donne aussi une dimension métaphysique au site. Le monastère d'Ossios Loukas, situé dans un paysage extraordinaire d'une beauté préservée, a été dès la deuxième moitié du 10^{ème} siècle un lieu de pèlerinage et un centre de grand rayonnement spirituel. La non conservation de l'utilisation transformerait l'ensemble en un simple lieu touristique digne d'être visité. Le visiteur ne serait plus reçu par un moine avec un verre d'eau de vie et des loukoums, mais par un gardien de musée avec ses tickets d'entrée en main. Priver le monument de son utilisation aurait des conséquences sur sa substance matérielle. Les espaces seraient dépouillés des éléments importants qui contribuent à notre perception des lieux, comme la flamme des bougies, l'odeur de l'encens, le son de la cloche. De plus les bâtiments ne bénéficieraient plus de soins quotidiens, pouvant aller du nettoyage et de l'aération jusqu'au remplacement d'une tuile, et ils seraient abandonnés aux déprédations du temps.

Je pense que de toute évidence la solution du problème réside dans la combinaison des deux points de vue. Et c'était l'objectif de la politique de protection appliquée à l'ensemble pendant ces dernières années, qui a été déterminée par le Ministère de la Culture en collaboration avec la communauté monastique. Dans ce cadre nous avons essayé d'affronter les problèmes de consolidation des bâtiments les plus urgents, d'aider au fonctionnement de l'ensemble monumental, autant pour la communauté monastique que pour les visiteurs, et d'améliorer la qualité de l'environnement des deux églises.

Un des premiers travaux des vingt dernières années a été la conservation de l'espace intérieur de l'église de la Vierge, qui fonctionne quotidiennement couvrant les besoins de culte. Cette église est équipée d'un réseau électrique. Les bougies allumées sont autorisées seulement dans le narthex. L'utilisation du Catholicon d'Ossios Loukas est soumise à de plus grandes restrictions en raison de l'existence des mosaïques. Il fonctionne seulement lors des grandes fêtes et il ne dispose pas d'un réseau électrique. Il y est interdit d'allumer des bougies. Le programme de conservation a continué avec la consolidation et la restauration de la vieille écurie du monastère et avec la création d'un petit musée recevant des sculptures de l'époque byzantine, à l'emplacement du réfectoire qui avait été restauré dans les années 60. Ces deux bâtiments fonctionnent sous la responsabilité du Ministère de la Culture, qui y a mis des gardiens de musée. La décision du changement d'utilisation du réfectoire a été prise, parce que ce dernier était en ruine depuis des années et était à l'abandon.

Nous avons aussi répondu à la demande des moines concernant l'amélioration de leurs conditions de vie. Les anciennes cellules étaient de petite dimension, humides, sans chauffage ni électricité. Il était évident que dans ces lieux nous devons accepter certains changements à l'intérieur, de manière à couvrir des besoins de logement actuels. Dans ce cadre, nous avons réalisé des travaux de consolidation de l'aile ouest et nous avons restauré le deuxième étage que nous avons débarrassé de l'humidité à l'aide d'un système de drainage. Nous avons amélioré les vieilles cellules existantes en installant un moyen de chauffage. Nous avons créé un réfectoire, des cuisines et des sanitaires communs. Nous avons aussi consolidé et restauré une partie de l'aile nord, où nos interventions ont été plus drastiques en ce qui concerne la transformation de l'intérieur des lieux aux deux étages supérieurs. Au quatrième étage, qui a été ajouté au début du 20^{ème} siècle nous avons satisfait la demande des utilisateurs pour des sanitaires individuels. Au contraire, aux deux étages inférieurs, où nous avons localisé des vestiges de l'époque byzantine, nous avons progressé avec précaution et les interventions étaient limitées à la recherche archéologique et à la consolidation. Pour le fonctionnement

sans entrave du monastère on a installé une génératrice. Ce sujet avait posé des problèmes au départ au Conseil Central Archéologique, parce qu'il craignait une pollution optique et sonore. Cependant, les conditions climatiques défavorables pendant l'hiver dans cette région montagneuse, qui provoquent des coupures fréquentes de courant, ont nécessité cette installation. Pour réduire les incidences sur l'environnement elle a été placée dans un endroit creusé à cet effet sur le versant de la colline, où est bâti le monastère.

Les interventions ne se sont pas limitées seulement à l'enceinte intérieure. Des travaux ont été réalisés pour l'amélioration de l'accueil des visiteurs et de l'accès aux lieux, comme la réparation et le complètement du pavé échelonné, qui va de l'endroit où se garent les véhicules jusqu'à l'entrée du monastère. La petite chapelle funéraire de Saint Charalambos a été restaurée et on a aussi soutenu financièrement et scientifiquement le monastère en ce qui concerne les chambres d'hôte qui se trouvent hors de l'enceinte.

Le programme va continuer avec les interventions nécessaires pour la consolidation et la conservation du Catholicon d'Ossios Loukas, où on a installé un système de monitoring, afin d'enregistrer les petits mouvements et d'en faire le diagnostic de sorte que les interventions soient le plus possible limitées. Nous allons aussi réaliser des travaux de restauration sur les façades extérieures de l'église de la Vierge. La recherche archéologique va aussi continuer et on va aussi faire des travaux de consolidation aux deux étages inférieurs des ailes.

Pendant la réalisation du programme ci-dessus nous avons collaboré avec le Supérieur, et nous avons essayé de satisfaire les besoins du monastère en respectant les principes de la restauration et en préservant l'authenticité de l'ensemble monumental. Nous avons discuté avec lui de nos décisions et des solutions aux problèmes. Avec cette collaboration il s'est établi un climat de confiance entre nous et en conséquence le Supérieure sollicite toujours notre avis lorsqu'il doit agir dans le cadre des bâtiments, comme pour le choix des meubles et des appareils d'éclairage.

Il fallait que ce soit ainsi, car ce monastère est en même temps un lieu de culte et un bien culturel. Pour les moines il s'agit de leur demeure. C'est le lieu où Ossios Loukas a vécu sa vie d'ascète et où il est mort, le lieu où sont enterrés leurs ancêtres. Pour les habitants de la région le monastère d'Ossios Loukas n'est pas le monument du patrimoine mondial, mais l'église où ils se rendent le dimanche, où ils écoutent le message Pascal. C'est le lieu de recueillement à l'ombre des deux églises dans un environnement naturel et paisible. C'est le lieu de rencontre pendant les jours de fête. C'est le lieu de culte de leurs ascendants. Il s'agit de leur monastère, leur mémoire vivante, leur lien avec le passé. Pour les visiteurs étrangers c'est un chef d'œuvre de l'architecture

byzantine, un monument du patrimoine mondial, une destination touristique. Au travers du regard des visiteurs les autochtones comprennent la valeur historique et artistique de la dimension matérielle du monument. Grâce aux moines et aux habitants de la région, les visiteurs perçoivent la symbolique des lieux, le message qui se transmet à travers les siècles, sa dimension immatérielle. En ce qui nous concerne nous essayons conserver les deux dimensions, matérielle et immatérielle, le corps et l'âme, et les transmettre aux générations à venir dans le monde entier.

*** Athina Christofidou**

Athina Christofidou, architecte diplômée de l'Université Technique d'Athènes (1973) et du Centre d' Etudes Supérieures d' Histoire et de Conservation des Monuments Anciens (Palais de Chaillot – Paris, 1977), est en cours de rédaction d'une thèse de doctorat à l' Université Technique d' Athènes au sujet de «L'architecture des églises post-byzantines au nord-ouest du Magne». Elle travaille pour le Ministère de la Culture de la Grèce et elle se trouve en tête de la Section des Travaux de Restauration des Monuments Byzantins et Post-byzantins. Elle a présenté des communications à 33 Congrès Scientifiques et elle a publié 20 études au sujet de l'histoire, de la protection et de la conservation des monuments historiques. Elle représentait la Grèce au Comité d'experts du Conseil de l'Europe qui a travaillé sur le texte de la Convention de Grenade. Elle était l'expert de l'ICOMOS pour l'inscription des monuments de Ravenne sur la liste du Patrimoine Mondial et membre votant du Comité Scientifique International de l'ICOMOS «Questions légales, administratives et financières».